

**ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes Conditions Générales de Vente («les CGV») s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services («les Services») proposés par la société INFO ECONOMIE D'ENERGIE («Le Prestataire») aux consommateurs et Clients non professionnels («Les Clients ou le Clients»), à savoir :

- travaux, études, prestations et plus généralement toutes prestations dans le domaine de l'isolation thermique,
- tous travaux dans le domaine de l'amélioration des consommations et dépenses énergétiques,
- toutes prestations d'hydrofugation et de traitement de toiture,
- travaux de traitement de charpente, curatif et préventif.

Le choix et l'achat d'un Service sont de la seule responsabilité du Client.

Les CGV sont communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services et les conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions. Elles prévaudront sur toute autre version ou tout autre document contradictoire, à l'exception des conditions particulières figurant sur le bon de commande.

La signature du bon de commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des CGV.

Les CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la passation de la commande.

**ARTICLE 2 – COMMANDES**

Le Client signe un bon de commande établi par le Prestataire sur lequel sont indiqués les services sélectionnés par le Client.

Le bon de commande peut être précédé d'un devis validé par le Client ; à défaut, le bon de commande tient lieu de devis.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Les devis établis par le Prestataire sont valables pendant une durée de 15 jours.

La commande n'est considérée comme définitive par le Prestataire qu'après signature par le Client du bon de commande.

En cas d'annulation de la commande par le Client, pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure, et sans préjudice du droit de rétractation légal visé à l'article 3, une somme correspondant à 50% du montant total des Services commandés sera acquise au Prestataire, et facturée au Client, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi, sous déduction de l'acompte versé, le cas échéant, qui restera acquis au Prestataire.

**ARTICLE 3 – DROIT DE RETRACTATION**

Le Client bénéficie d'un droit de rétractation, pendant un délai de 14 jours commençant à courir à compter de la signature du bon de commande.

Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Ce droit doit être exercé par l'envoi, par lettre recommandée avec accusé de réception, du formulaire de rétractation au siège social du Prestataire.

Lorsque le droit de rétractation est exercé, le Prestataire doit rembourser au Client le montant de l'acompte versé, le cas échéant, au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle il a été informé de la décision de rétractation.

**ARTICLE 4 – TARIFS**

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur au moment de l'établissement du bon de commande, ou du devis le cas échéant, tels qu'ils figurent sur le catalogue tarif du Prestataire, révisé mensuellement. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Ces tarifs sont fermes et comprennent les frais de déplacement.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris les frais de traitement et de gestion. Aucun frais supplémentaire ne pourra être facturé au client sans son consentement exprès, hormis en cas de modifications des conditions de fourniture par le Client telles que visées à l'article 6.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client à l'issue de la réalisation des Services commandés.

**ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PAIEMENT**

Le prix est payable par le Client à réception de la facture. A défaut des pénalités de retard s'appliqueront. Il est expressément convenu entre les Parties que le Client, débiteur d'une obligation de payer, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

Les conditions de paiement, au comptant ou au moyen d'un crédit affecté, selon le choix du client, figurent dans le bon de commande.

**5.1 – paiement comptant**

Le Prestataire se réserve le droit de demander un acompte correspondant à 30% du prix total des Services commandés lors de la passation de la commande par le Client. Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes. Le solde du prix est payable au comptant, à réception de la facture. Le prix est payable :

- par chèque bancaire (celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco),
- en espèces, dans la limite du plafond légal et réglementaire.

La mise à l'encaissement du chèque d'acompte est réalisée à l'issue d'un délai de 14 jours à compter de la signature du bon de commande, et à réception pour le chèque correspondant au solde du prix.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

**5.2 – paiement au moyen d'un crédit affecté**

Le Prestataire remet au Client, concomitamment à la signature du bon de commande, une offre de crédit de l'organisme financier partenaire.

Dans les 7 jours de la signature par le Client de l'offre de crédit, l'organisme prêteur doit informer le Prestataire de sa décision d'accorder le crédit ; dans cette hypothèse, l'organisme prêteur règlera directement le Prestataire à l'issue de la fourniture des services, sur production de la facture.

En cas de refus de crédit, le contrat de prestations de services sera résolu de plein droit et sans indemnité.

**ARTICLE 6 - FOURNITURE DE SERVICES**

Les Services commandés par le Client seront fournis dans le délai et à l'adresse indiqués sur le bon de commande.

Le Prestataire proposera au Client plusieurs dates, dans le délai ainsi convenu, en vue de la fourniture des services. Après acceptation de la date d'intervention, le Client pourra en demander l'annulation ou le report, en respectant un préavis de 7 jours minimum. En cas de notification tardive, la journée d'intervention annulée ou reportée sera facturée par le Prestataire au Client à concurrence de 400 euros hors taxes.

De la même manière, en cas de modification par le client des autres conditions de fourniture des Services, les coûts liés à cette modification feront l'objet d'une facture spécifique complémentaire ultérieure.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyen et dans le délai convenu. Toutefois, ce délai est communiqué à titre indicatif.

**ARTICLE 7 - RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE – GARANTIE**

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre les désordres et dommages survenus après fourniture des services, au titre des garanties suivantes :

- garantie de parfait achèvement (pendant l'année qui suit la réception des travaux)
- garantie de bon fonctionnement (pendant les deux ans qui suivent la réception des travaux)
- garantie décennale (pendant les dix ans qui suivent la réception des travaux).

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, des désordres ou dommages dès leur survenance, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée que pour les Services commandés et payés par le Client et le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil, ou imputable au client.

Les Services sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

**ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

**ARTICLE 9 - RESOLUTION DU CONTRAT**

Si les Services commandés n'ont pas été fournis dans les 10 mois de la commande, pour toute autre cause que la Force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2 L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation.

L'acompte versé le cas échéant par le Client lui sera alors restitué au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

- Nom - Dénomination : INFO ECONOMIE D'ENERGIE « IEE »

- Forme sociale : SAS

- Capital social : 10 000 euros

- Siège social : ZAC Fortuneau rue Dion Bouton 26200 MONTELIMAR

- Numéro d'immatriculation : 830 443 495 RCS ROMANS.

Le non-respect du délai susvisé par le Prestataire sera considéré comme du fait du client, en cas d'indisponibilité du Client aux dates proposées, d'absence du Client au jour fixé pour la fourniture des Services, de modification des lieux rendant techniquement impossible la fourniture des Services... sans que cette liste soit exhaustive.

**ARTICLE 10 - DROIT APPLICABLE – LANGUE- LITIGES**

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige. Tous les litiges auxquels les opérations de Fourniture de Services conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Médiateur : conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, la société Info Economie d'Energie a signé une convention avec le CMD dont le siège social se situe au 10 place des Clercs, 26000 Valence, www.cmd26.org. Le consommateur a la possibilité de recourir, en cas de litige, à une procédure de la médiation de la consommation.

**ARTICLE 11 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT**

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Service;
- le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

**ARTICLE 12 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Prestataire et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution de la commande et des garanties éventuellement applicables. Le responsable du traitement des données est la société INFO ECONOMIE D'ENERGIE dont le siège est Zac Fortuneau, rue Dion Bouton 26200 MONTELIMAR (e-mail : serviceadmin@i-ee.fr). L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



**ANNULATION DE COMMANDE** Code de la consommation articles L.123-23 à L.121-26

Conditions : **1 Compléter et signer ce formulaire - 2 L'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception - 3 Utiliser l'adresse figurant au dos - 4 L'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.**

Je soussigné(e), M ..... déclare annuler la commande :

Adresse du client : .....

Nature du bien ou service commandé : .....

Date de la commande : .....

<p><b>Date et Signature du client</b></p>
---